

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1599

29 juin 2015

SOMMAIRE

Albatros-Trans Sàrl	76715	Fop Conseil & Expertise S.A.	76727
ATC Sports S.A.	76739	Freesia S.A.	76715
Banque Havilland S.A.	76714	FS Technology Holding S.à r.l.	76727
CF Expert-Comptable S.à r.l.	76720	G.A.L. 2002 S.A.	76727
ChemInvest Holdings S.à.r.l.	76726	G.A.L. 2002 S.A.	76738
Dalpa S.A.	76713	Galapagos Holding S.A.	76739
DB Vita	76713	Galapagos S.A.	76744
DB Vita	76714	Gate Gourmet Holding I S.à r.l.	76747
Delan S.à r.l.	76706	Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.	76747
Dental Finance S.à r.l.	76706	Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.	76748
Dental International S.à r.l.	76707	Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l.	76748
Doctor PC	76707	Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l.	76750
Doduco S.à r.l.	76712	G&C Consult Sàrl	76748
Dynamite S.à r.l.	76712	Generali Investments SICAV	76750
Erasmus Indicia S.A.	76752	Generali Multinational Pension Solutions SI- CAV	76751
Erasmus Indicia S.A.	76752	Georges Reuter Architectes S.à r.l.	76744
Ergan International SARL	76707	Global Private Opportunities Partners II Offs- hore SCSp	76749
Farrington I	76723	Goldfish	76727
FDH Patrimoine	76723	Madi S.A.	76713
FDM Immo	76723	MindConnections Consulting S.à r.l.	76716
Fenim	76706	Misys Newco 2 S.à r.l.	76751
Figae Invest S.A.	76724	Mylan Luxembourg 1 S.à r.l.	76724
Finance Organizations S.A.	76724	PVLux & Cie	76712
Finance Organizations S.A.	76725	Schonheit	76728
Flaveo S.A., SICAV-FIS	76725	Sea. Lux S.à r.l.	76752
Flextronics Asset Management and Invest- ments Limited Liability Company Luxem- bourg Branch	76714	Suez Environnement Ré S.A.	76724
Floris S.à r.l.	76715	The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF	76738
Fonfort	76726		
Food & Beverage Investments Company (FIBC)	76726		

Delan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 190.127.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 28 avril 2015

En date du 28 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2015;
- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Collin J. BEECROFT, gérant de classe A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de classe B
- Madame Sonia BALDAN, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Delan S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064687/23.

(150074809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Dental Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 181.493.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Dental Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064688/14.

(150074619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Fenim, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 131.305.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2015

Première résolution

L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat M. Robert Shyirambere de son mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouvel administrateur:

- Mr. Marten Peter Niemantsverdriet, ayant son adresse professionnelle au 162, Jan Van Rijswijklaan, B-2020 Antwerpen.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015064776/17.

(150074475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Dental International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 181.241.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Dental International S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064689/14.

(150074620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Doctor PC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Berschbach, 23B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064690/10.

(150074584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Ergan International SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.812.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.882.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Adele Eis, a Belgian citizen, manager, born on 25 June 1957 in Zurich, Switzerland and residing at Korte Leemstraat 25, 2018 Antwerpen, Belgium,

Hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder (associé unique) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "ERGAN INTERNATIONAL S.à r.l.", having its registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188.882 and incorporated pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on July 15th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 23rd, 2014 under number 2576 and lastly amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on November 13th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 30th, 2015 under number 253 (hereafter referred to as the "Company").

The following agenda of the meeting is the following:

1.- Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five millions three hundred eighty-four thousand five hundred Euros (EUR 25,384,500.-) in order to bring the share capital from its current amount of four millions eight hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 4,812,500.-), to thirty millions one hundred ninety-seven thousand euro (EUR 30,197,000.-) by the issue of two hundred fifty-three thousand eight hundred forty-five (253,845) new shares of the Company, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the New Shares);

2.- Subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash;

3.- Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 3;

4.- Amendment of Article 7.1 as follows:

“ **Art. 7.1.** The company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the terms of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class B managers with a possibility to appoint class A managers. The manager (s) need not be shareholder(s).”

5.- To add a new article 8.2 as follows:

“ **Art. 8.2.** Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by the single signature of any class A or class B manager of the Company for any transaction or group of connected transactions in an amount not exceeding fifty thousand euro (EUR 50,000) per quarterly period and by the signature of at least one class B manager of the Company for any transaction or group of connected transactions in an amount equal or exceeding fifty thousand euro (EUR 50,000) per quarterly period.”

6.- Amendment of Article 9.5 as follows:

“ **Art. 9.5.** The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.”

7.- Amendment of article 10 as follows:

“ **Art. 10.** The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.

In case of the Company is administered by two categories of managers designated as A and B managers respectively. The Company shall be bound by the sole signature of the B manager. The A manager shall bind the Company by his sole signature only for matters below fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), for matters as from and above fifty thousand Euros (EUR 50,000), with the joint signatures of a B manager.”

8.- Designation of B Managers.

9.- Miscellaneous.

The sole shareholder (associé unique) being duly represented at the meeting and have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five millions three hundred eighty-four thousand five hundred Euros (EUR 25,384,500.-) in order to bring the share capital from its current amount of four millions eight hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 4,812,500.-), to thirty millions one hundred ninety-seven thousand euro (EUR 30,197,000.-) by the issue of two hundred fifty-three thousand eight hundred forty-five (253,845) new shares of the Company, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the New Shares);

Subscription-payment of the New Shares

The Sole Shareholder, represented as stated here above, hereby declares that it subscribes to two hundred fifty-three thousand eight hundred forty-five (253,845) new shares of the Company and fully pays up such new shares.

The Sole Shareholder resolves to allot twenty-five millions three hundred eighty-four thousand five hundred Euros (EUR 25,384,500.-) to the share capital and an amount of one hundred seventy-seven Euros (177.- EUR) to the share premium account.

Proof of the full payment of the above mentioned new shares for a total amount of twenty-five millions three hundred eighty-four thousand six hundred seventy-seven Euros (EUR 25,384,677.-) has been given to the undersigned notary by a blocking certificate.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general shareholders' meeting RESOLVES to amend Article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's capital is fixed at thirty millions one hundred ninety-seven thousand euro (EUR 30,197,000.-) represented by three hundred one thousand nine hundred seventy (301,970) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to add a new article 7.1 as follows:

“ **Art. 7.1.** The company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the terms of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class B managers with a possibility to appoint class A managers. The manager (s) need not be shareholder(s).”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to add a new article 8.2 as follows:

“ **Art. 8.2.** Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by the single signature of any class A or class B manager of the Company for any transaction or group of connected transactions in an amount not exceeding fifty thousand euro (EUR 50,000) per quarterly period and by the signature of at least one class B manager of the Company for any transaction or group of connected transactions in an amount equal or exceeding fifty thousand euro (EUR 50,000) per quarterly period.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to add a new article 9.5 as follows:

“ **Art. 9.5.** The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 as follows:

“ **Art. 10.** The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.

In case of the Company is administered by two categories of managers designated as A and B managers respectively. The Company shall be bound by the sole signature of the B manager. The A manager shall bind the Company by his sole signature only for matters below fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), for matters as from and above fifty thousand Euros (EUR 50,000), with the joint signatures of a B manager.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Samuel Pluczenik and Mr. Simcha Pluczenik as Class B Manager. There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand five hundred Euros (7,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Adele Eis, de nationalité belge, gérante, née le 25 juin 1957 à Zurich, Suisse, et demeurant à Korte Leemstraat 25, 2018 Anvers, Belgique,

Ci-après représenté par M. Régis Galiotto, clerk de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «**ERGAN INTERNATIONAL S.à r.l.**», ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grandduché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.882 et constituée suivant un acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 septembre 2014 sous le numéro 2576 et modifié en dernier lieu par un acte

de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 janvier 2015 sous le numéro 253 (ci-après désignée comme la «Société»).

L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents Euros (EUR 25.384.500.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions huit cent douze mille cinq cents Euros (EUR 4.812.500.-) à trente millions cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (EUR 30.197.000.-) par l'émission de deux cent cinquante-trois mille huit cent quarante-cinq (253.845) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune; (les Nouvelles Parts Sociales),

2.- Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire;

3.- Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1;

4.- Modification de l'article 7.1 comme suit:

« **7.1.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe B avec une possibilité de nommer des gérants de classe A. Le(s) gérant (s) ne doit/doivent pas nécessairement être associé(s).»

5.- Ajout d'un nouvel article 8.2 pour lui donner la teneur suivante:

« **8.2.** Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associé(s) ou non, par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant de classe A ou de tout gérant de classe B de la Société pour toute opération ou ensemble d'opérations liées pour un montant inférieur à cinquante mille euros (EUR 50.000) par trimestre et par la signature individuelle d'au moins un gérant de classe B de la Société pour toute opération ou ensemble d'opérations liées pour un montant égal ou supérieur à cinquante mille euros (EUR 50.000) par trimestre.»

6.- Modification de l'article 9.5 comme suit:

« **9.5.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.»

7.- Modification de l'article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **10. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par un gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.

Dans le cas où la société est administrée par deux catégories de gérants, désignés respectivement en tant que gérants A et B. La société sera engagée par la seule signature de tout gérant de classe B. Le gérant de classe A pourra engager la société par sa seule signature pour toute opération ou ensemble d'opérations liées d'un montant inférieur à cinquante mille euros (EUR 50.000), pour toute opération ou ensemble d'opérations d'un montant égal ou supérieur à cinquante mille euros (EUR 50.000) avec la signature conjointe d'un gérant de classe B.»

8.- Désignation des gérants B.

9.- Divers.

Que l'associé unique est dûment représenté à l'assemblée et il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents Euros (EUR 25.384.500.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions huit cent douze mille cinq cents Euros (EUR 4.812.500.-) à trente millions cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (EUR 30.197.000.-) par l'émission de deux cent cinquante-trois mille huit cent quarante-cinq (253.845) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune; (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Paiement

L'Associée Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

L'Associée Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à deux cent cinquante-trois mille huit cent quarante-cinq (253.845) nouvelles parts et libère entièrement ces parts sociales.

L'Associée Unique décide d'affecter vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents Euros (EUR 25.384.500.-) au capital social de la Société et cent soixante-dix-sept Euros (177.- EUR) sur le compte prime d'émission.

Preuve du paiement intégral des nouvelles parts mentionnées ci-dessus pour un montant total de vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-dix-sept Euros (EUR 25.384.677.-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente millions cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (EUR 30.197.000.-) représenté par trois cent un mille neuf cent soixante dix (301.970) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune. Chaque part sociale bénéficie d'un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 7.1 pour lui donner la teneur suivante:

« **7.1.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe B avec une possibilité de nommer des gérants de classe A. Le(s) gérant (s) ne doit/doivent pas nécessairement être associé(s).»

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide d'ajouter un nouvel article 8.2, pour lui donner la teneur suivante:

« **8.2.** Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associé(s) ou non, par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant de classe A ou de tout gérant de classe B de la Société pour toute opération ou ensemble d'opérations liées pour un montant inférieur à cinquante mille euros (EUR 50.000) par trimestre et par la signature individuelle d'au moins un gérant de classe B de la Société pour toute opération ou ensemble d'opérations liées pour un montant égal ou supérieur à cinquante mille euros (EUR 50.000) par trimestre.»

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 9.5 pour lui donner la teneur suivante:

« **9.5.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.»

Sixième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **10. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par un gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.

Dans le cas où la société est administrée par deux catégories de gérants, désignés respectivement en tant que gérants A et B. La société sera engagée par la seule signature de tout gérant de classe B. Le gérant de classe A pourra engager la société par sa seule signature pour toute opération ou ensemble d'opérations liées d'un montant inférieur à cinquante mille euros (EUR 50.000), pour toute opération ou ensemble d'opérations d'un montant égal ou supérieur à cinquante mille euros (EUR 50.000) avec la signature conjointe d'un gérant de classe B.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de désigner Messieurs Samuel Pluczenik et Simcha Pluczenik en tant que gérant de classe B. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept mille cinq cents Euros (7.500.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la personne comparante, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10385. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015067003/246.

(150077127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.191,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.900.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Doduco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064691/14.

(150074488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Dynamite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 182.698.

Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 29 avril 2015:

- transfert du siège social du 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- changement d'adresse professionnelle de Madame Catherine Zoller, qui réside désormais au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064692/13.

(150073919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

PVLux & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 193.187.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de PVLux & CIE tenue au siège social le 24 avril 2015 à 10 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la cession des parts comme suit:

- Monsieur Jeroen Reijnen, demeurant Irislaan 39, 3550 Heusden Zolder cède 1550 parts à Arne Palmaerts demeurant Pleinstraat 38, 3570 Alken
- Monsieur Christophe Vandendriessche, demeurant Aldestraat 54 bus 2 in 3500 Hasselt cède 1550 parts à Arne Palmaerts demeurant à Pleinstraat 38, 3570 Alken
- Monsieur Maxim Vanmanshoven, demeurant Aldestraat 54 bus 2 in 3500 Hasselt cède 1550 parts à Arne Palmaerts demeurant à Pleinstraat 38, 3570 Alken

2. L'Assemblée constate la distribution des parts sociales comme suit:

- 4.650 parts sociales détenues par Jeroen Reijnen
- 4.650 parts sociales détenues par Christophe Vandendriessche
- 4.650 parts sociales détenues par Maxim Vanmanshoven
- 4.650 parts sociales détenues par Arne Palmaerts

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Christophe Vandendriessche / Maxim Vanmanshoven / Jeroen Reijnen
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2015065138/27.

(150074824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Dalpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2545 Howald, 13, rue Théodore Speyer.

R.C.S. Luxembourg B 75.953.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064693/9.

(150074102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

DB Vita, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 35.917.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 29. April 2015

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Marcus Nagel, geschäftsansässig in D-53115 Bonn, Poppelsdorfer Allee 25-33, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Marcus Nagel als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Dr. Boris N. Liedtke, geschäftsansässig in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Dr. Boris N. Liedtke als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, Société coopérative, geschäftsansässig in 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2015 zu ernennen. Das Mandat endet anlässlich der jährlichen Gesellschafterversammlung 2016, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2015 endet, abstimmt.

Référence de publication: 2015064696/20.

(150074419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Madi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 234, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.290.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 mars 2015, que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Maria-Elysa GALICHON, né le 3 août 1979 à Paris (France) et demeurant au 5 rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne - L-1361 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020

2. Nomination de Magali MICHELETTI, née le 1^{er} février 1981 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée - L-2661 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu' administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020

3. Il résulte de la nomination de Maria-Elysa GALICHON et Magali MICHELETTI que Monsieur Didier BEN SA-DOUN agira en tant qu'administrateur en lieu et place d'administrateur unique.

4. Transfert du siège social de la Société du 5 rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne - L-1361 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg au 234, route de Longwy - L-1940 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2015.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

MADI S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015065017/25.

(150073978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

DB Vita, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 35.917.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064697/9.

(150074426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Flextronics Asset Management and Investments Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.987.

Les comptes annuels de Flextronics Vagyonkezelő és Befektetési Korlátolt Felelőségi Társaság, maison-mère de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015064767/13.

(150074755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 20 avril 2015 a renouvelé l'élection des Administrateurs suivants:

- Monsieur Graham John Robeson, né le 14 juillet 1946 à Finchley (Royaume-Uni) et résidant The Old Vicarage East Ruston, NR12 9HN Norwich (Royaume-Uni);

- Monsieur Laurence Harris rose, né le 26 mai 1944 à Lausanne (Suisse), et résidant Quai du Seujet 30, 1201 Genève (Suisse);

- Madame Venetia Lean, née le 25 septembre 1971 à Londres (Royaume-Uni) et résidant 15, rue du Moulin, L-6933 Mensdorf (Grand Duchy of Luxembourg);

- Monsieur Harley Rowland, né le 29 février 1980 à Londres (Royaume-Uni) et résidant 89, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Monsieur Peter John Rose, né 6 mars 1955 à Exeter (Royaume-Uni) et résidant Route de la Rocque, Les Anguillieres, GY79LS, St. Peters Guernsey (Royaume-Uni).

Les mandats des Administrateurs précités viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2015 et se tiendra en 2016 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 20 avril 2015 a renouvelé l'élection de la société PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2015 et se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2015.

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2015066861/28.

(150076731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Floris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.154.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Floris S.à r.l.

Référence de publication: 2015064768/13.

(150075040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Freesia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064771/9.

(150074794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Albatros-Trans Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.611.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Albatros-Trans S.à.r.l. tenue le 16 mars 2015 à 11.00 heures au siège de la société

1^{ère} résolution

L'assemblée accepte

- la démission de Monsieur Armando SCIMIA, né le 10 février 1959 à Valenciennes (F) et demeurant à F-59990 Sebourg, 13 rue Philibert Dassonville, de son poste de gérant technique avec effet au 23 janvier 2015; et
- la démission de Monsieur Bruno ROSOUX, né le 20 septembre 1962 à Waremme (B) et demeurant à B-4280 Hannut, Rue Paul Brien, de son poste de gérant administratif avec effet au 4 février 2015.

2^{ème} résolution

Est nommé gérant technique Monsieur Francisco LUNA, né le 28 juin 1963 à Malaga (E), demeurant à L-4974 Dippach 9, rue de Bettange, avec les fonctions suivantes:

- Exploitation quotidienne;
- Gestion chauffeurs, respect de la loi sur le travail de chauffeurs et sur la circulation;
- Révision, immatriculation, contrôle technique des véhicules;
- Et, en général, tout ce qui est nécessaire pour la gestion normale technique et opérationnelle de l'exploitation transports.

Est nommé gérant administratif Monsieur Franco GHIGLIONE, né le 1^{er} avril 1972 à Saluzzo (I), demeurant à I-12022 Busca, 27 Corso XXV Aprile, avec les fonctions suivantes:

- Relations financières avec les banques (ouverture/clôture des comptes courants, financement, leasing, etc.)
- Contrôle financier.

3^{ème} résolution

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ou du gérant administratif dans les limites des pouvoirs confiés à chacun d'eux ou, en toutes circonstances, par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

LANNUTTI S.P.A.

Valter LANNUTTI

Référence de publication: 2015066108/32.

(150076034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

MindConnections Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 196.442.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirty-first of March.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Piotr BIERNACKI, Business developer-director, born on the 29th day of November 1977 in Warszawa (Poland), residing at 3 rue Désirée Zahlen, L-5942 Itzig

here represented by Mr Gaëtan HERTZ, accountant, residing professionally at L-1471 Luxembourg, 47, rue de Hollerich, by virtue of a proxy given under private seal dated 27 March 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The Company's object is to provide consulting services in the fields of project management, business analysis, business organization, compliance and human resource especially but not only for the financial sector.

In addition, the company may carry out any trading activity, provides that it is not specially regulated. In general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable operations that are directly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "MindConnections Consulting S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Wasserbillig.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.- EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company shall be managed by one or more managers who need not be shareholders of the Company. If there are two or more managers, the Company is managed by a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of a plurality of managers, by the joint signature of two Members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution, in compliance with the legal requirements.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, the shares have been subscribed as follows:

1) Mr Piotr BIERNACKI, prenamed, five hundred (500) shares,

All company shares have been fully paid up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2015.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand thirty five EURO (1,035.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager for an unlimited period:

Mr Piotr BIERNACKI, prenamed.

2) The address of the corporation is fixed at 40-42 Grand-Rue, L-6630 Wasserbillig.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mr Piotr BIERNACKI, chef d'entreprise, né le 29 novembre 1977 à Varsovie (Pologne), demeurant 3 rue Désirée Zahlen, L-5942 Itzig

ici représenté par Monsieur Gaëtan HERTZ, comptable, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 47, rue de Hollerich.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 27 mars 2015.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La société a pour objet de fournir des services de consultance dans les domaines de la gestion de projet, de l'analyse économique, de l'organisation de l'entreprise, de la conformité légale et des ressources humaines, en particulier, mais pas seulement, pour le secteur financier.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers directement liés à l'objet de la société ou que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «MindConnections Consulting S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Wasserbillig.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Piotr BIERNACKI, précité, cinq cents parts sociales (500),

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trente-cinq euros (1.035,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:

Monsieur Piotr BIERNACKI, précité,

2) L'adresse de la Société est fixée à 40-42 Grand-Rue, L-6630 Wasserbillig.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. HERTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10940. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065789/222.

(150074995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

C.F.E.C. S.à r.l., CF Expert-Comptable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 196.496.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trentième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Freylinger Cédric, expert-comptable, né le 6 avril 1979 à Arlon, demeurant à 122 route de Habay, B-6717 Heinstert.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la profession d'expert-comptable.

Elle pourra donc intervenir en qualité de domiciliataire de sociétés et exercer l'activité de dépositaire professionnel selon la loi du 28 juillet 2014.

Elle pourra également prester simultanément d'autres services tant que la loi ou la déontologie ne s'y opposent pas. Ces services sont entre autres: tenir les comptabilités, effectuer tous les services en matière de décomptes des salaires et de sécurité sociale, donner des conseils en matière fiscale et établir les déclarations fiscales ou effectuer le contrôle contractuel des comptes.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, tant que la loi ou la déontologie ne lui interdit pas, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «CF Expert-Comptable S.à r.l.» en abrégé «C.F.E.C. S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Rambrouch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Freylinger Cédric, pré-qualifié,

Cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Freylinger Cédric, expert-comptable, né le 6 avril 1979 à Arlon, demeurant à 122 route de Habay, B-6717 Heinstert.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L- 8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CEDRIC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 04 mai 2015. Relation: DAC/2015/7214. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 mai 2015.

Référence de publication: 2015066224/160.

(150076502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Farringdon I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064773/9.

(150074726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.998.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015064774/11.

(150074605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

FDM Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 121.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064775/10.

(150074378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Mylan Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 133.674.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 avril 2015

En date du 23 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2015;

- de nommer Monsieur Elvin MONTES, né le 12 avril 1982 à Jiabong, Samar, Philippines, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de classe A

- Madame Nadine GUIGUE, gérant de classe A

- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de classe B

- Monsieur Elvin MONTES, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Mylan Luxembourg 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015065010/24.

(150074084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064778/9.

(150074960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Finance Organizations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 14.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064779/9.

(150074739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Suez Environnement Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2.

R.C.S. Luxembourg B 170.301.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 12, Zone Industrielle Wolser 2, L-3225 Bettembourg le 30 avril 2015

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée nomme les administrateurs suivants:

* Monsieur Jean-Yves Larroutou, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement Tour CB21, 16, Place de l'Iris, F-92040 Paris la Défense Cedex, France

* Suez Environnement Holding BE S.A., administrateur, Avenue Charles Quint 584, Bte 7, B-1082 Berchem-Sainte-Agathe,

* Monsieur Franck Grimonpont, administrateur, demeurant professionnellement Tour CB21, 16, Place de l'Iris, F-92040 Paris la Défense Cedex, France

* Monsieur Etienne Marot, administrateur,

* Monsieur Brian Collins, administrateur et délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

* Monsieur Arthur Scart, administrateur, demeurant professionnellement 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

* Monsieur Mathieu Berthoud, administrateur, demeurant professionnellement 5, avenue de la Métrologie, B-1130 Bruxelles, Belgique

* Monsieur Gaël Falchier, administrateur, demeurant professionnellement Tour CB21, 16, Place de l'Iris, F-92040 Paris la Défense Cedex, France

* Madame Christelle Villadary, administrateur, demeurant professionnellement Tour CB21, 16, Place de l'Iris, F-92040 Paris la Défense Cedex, France

L'ensemble desdits mandats sont renouvelés pour une durée de 1 (une) année et arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016 qui statuera sur l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé Mazars Luxembourg S.A. (RCS Luxembourg B 159962), 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, pour une durée de 1 (une) année expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015067361/36.

(150077305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Finance Organizations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 14.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064780/9.

(150074740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Finance Organizations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 14.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064781/9.

(150074741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Flaveo S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 163.834.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 25. Juli 2014

Am 25. Juli 2014 kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Verwaltungsratsmandate der Mitglieder Herr Hermann Knödgen, Herr Christian Folz sowie Frau Kathrin Oechtering werden für ein weiteres Jahr verlängert und enden mit der im Jahr 2015 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers Société Coopérative wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2015 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre verlängert.

Luxembourg, den 29. April 2015.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015064784/18.

(150074186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

ChemInvest Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.128.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 28 avril 2015 que:

- Monsieur Manuel Mouget, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet le 28 avril 2015.

- Monsieur Thomas Morana, né le 14 juin 1982 à Huy (Belgique), demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes;

Madame Emanuela Brero,

Madame Stella Le Cras,

Monsieur Michael Lavrysen et,

Monsieur Thomas Morana

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2015.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2015066178/26.

(150076408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Fonfort, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 145.640.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064789/10.

(150074777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Food & Beverage Investments Company (FIBC), Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 132.781.

—
Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L -1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015064790/14.

(150074340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Fop Conseil & Expertise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 176.877.

—
Extrait du conseil d'administration du 27 avril 2015

Le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

- 1) Transfert du siège social de la société à L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss à dater du 1^{er} janvier 2015.

Extrait sincère et conforme

FOP CONSEIL & EXPERTISE S.A.

8, Duarrefstrooss

L-9990 Weiswampach

Le mandataire

Référence de publication: 2015064791/15.

(150074151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Goldfish, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.186.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution d'administrateur unique signée en date du 24 mars 2015:

- de changer l'adresse du siège social de la Société à partir du 28 avril 2015. La nouvelle adresse est:

31-33 Avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015064846/15.

(150074006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

FS Technology Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.360.

—
Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

FS Technology Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064793/14.

(150074617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

G.A.L. 2002 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.858.

—
Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.A.L. 2002 S.A.
Régis DONATI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015064794/12.

(150074368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Schonheit, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 196.501.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeen day of April.

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, a notary resident in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

IS APPEARED:

Bright Global S.A., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of the Companies of the British Virgin Islands under number 149597, here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, whose professional address is Junglinster, by virtue of a power of attorney given in Luxemburg, on 14th of April 2015,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Schonheit" (the "Company"). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting"), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the direct or indirect holding of real estate properties located in Luxembourg or abroad. The Company may, directly or indirectly, acquire and sell real estate properties located in Luxembourg or abroad and perform all operations relating to real estate properties.

3.2. The Company may also acquire and hold participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and manage those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit

and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty six thousand US dollars (USD 36,000.-) represented by thirty six thousand (36,000) registered shares, having a nominal value of one US dollar (USD 1,-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of Board

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting in accordance with the Law.

7.2. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented (the "Board Resolutions"), provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board Resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

the Board must draw up interim accounts;

(iv) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(v) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(vi) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

Bright Global S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the nine thousand (9,000) shares in registered form, with a par value of one US dollar (USD 1,-) each, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to nine thousand US dollars (USD 9,000) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital.

The amount of nine thousand US Dollars (USD 9,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following entity is appointed as director of the Company for a period of six (6) years:

P.A.L. Management Services, société à responsabilité limitée with registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with Luxembourg R.C.S. under number B145164, represented by its permanent representative,

Mrs Caroline GOERGEN, born on June 9th, 1979, in Verviers (Belgium) professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. REVICONSLT S.à r.l., with registered office at 24, Avenue Victor Hugo, L-1650 Luxembourg, registered with Luxembourg R.C.S. under number B139013 is appointed as statutory auditors (commisaires) of the Company for a period of six (6) years.

3. The registered office of the Company is located at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

A COMPARU:

Bright Global S.A., une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée au Registar of the Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 149597, représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, avec adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 avril 2015,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Schonheit" (la "Société"). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le "Conseil"). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée Générale"), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la détention directe ou indirecte de propriétés immobilières situées à Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut, directement ou indirectement, acquérir et vendre des propriétés immobilières situées à Luxembourg ou à l'étranger et réalisées toutes opérations se rapportant aux propriétés immobilières.

3.2. La Société peut également acquérir et détenir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également

consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente six mille US dollars (USD 36.000,-), représenté par trente six mille (36.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un US dollar (USD 1,-) chacune.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention dans le registre des actions d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur (s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9 Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale sont pris en compte. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ni une abstention sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et

(iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires. Les commissaires préparent ensuite un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le mandat des commissaires ne peut pas dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Bright Global S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux neuf mille (9,000) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de un US Dollar (USD 1,-) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de neuf mille US Dollars (USD 9,000) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

Le montant de neuf mille US Dollars (USD 9,000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six (6) ans:

P.A.L. Management Services, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B145164, représentée par son représentant permanent: Madame Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers (Belgique) résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B139013, est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de 6 années.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation GAC/2015/3336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015067346/568.

(150076780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

G.A.L. 2002 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.858.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 avril 2015

Monsieur DONATI Régis, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président. Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

G.A.L. 2002 S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015064795/17.

(150074376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.452.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 5 mai 2015 à 14 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvé l'élection de

- Monsieur Dominik Ziller, Dahlmannstrasse 4, D-53113 Bonn en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de

- Madame Monika Beck, 5-9. Palmengartenstrasse D-60325 Frankfurt am Main en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;
- Monsieur Roland Siller, 5-9. Palmengartenstrasse D-60325 Frankfurt am Main, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;
- Monsieur Franz Josef Flosbach, Johann-Wilhelm-Roth-Str.22 D-51688 Wipperfuerth en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;
- Monsieur Aftab Ahmed, 2304-S, Williard Avenue 4515, USA-20815 Chevy Chase, Maryland en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;
- Monsieur Christoph Achini, 11, Bubenberplatz, CH-3010 Bern en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;
- Monsieur Klaas Bleeker, Reijnier Vinkeleskade 75, NL-1071SZ Amsterdam, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;
- Monsieur Peter Reiniger, 65, Hestercombe Avenue, London SW6 5LL, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;
- Monsieur Hubert Cottogni, 15, avenue J.F. Kennedy. L-2968 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection des Auditeurs Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur d'Entreprise pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 5 mai 2015.

Pour le compte de THE EUROPEAN FUND FOR SOUTHEAST EUROPE SA, SICAV-SIF

Citibank International Limited Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015067401/37.

(150077014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Galapagos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 186.312.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Galapagos Holding S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015064796/11.

(150074414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

ATC Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 196.513.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dreißigsten Tag des Monats April.

Vor uns Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz zu Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

1. TrAxxion, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-8325 Capellen, 76, rue de la Gare, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, Nummer 153.879, vertreten durch Herr Mark NOTSCHAELE, Ingenieur, wohnhaft in L-8325 Capellen, 76, rue de la Gare kraft der unter Privatschrift erteilten Vollmacht.

2. Gerd Bauer Training ManageMentality s.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-8325 Capellen, 46, rue de la Gare, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, Nummer 81.103, vertreten durch Herr Gerd BAUER, Kaufmann, wohnhaft in L-8325 Capellen, 46, rue de la Gare,

3. Herr Luc ROMMES, Angestellter, geboren am 19. Juli 1963 in Luxemburg, wohnhaft in L-8480 Eischen, 58, Cité Aischdall; vertreten durch Herr Mark NOTSCHAELE, Ingenieur, wohnhaft in L-8325 Capellen, 76, rue de la Gare kraft der unter Privatschrift erteilten Vollmacht.

Diese Vollmachten werden dieser Urkunde dauerhaft beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „ATC Sports S.A.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Koerich.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung oder des alleinigen Aktionärs an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden. Diese Maßnahme betrifft jedoch in keinster Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland, luxemburgisch bleibt. Die Bekanntgabe an Dritte der Sitzverlegung ins Ausland erfolgt durch die Verwaltungsorgane der Gesellschaft.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Der Gegenstand der Gesellschaft besteht im Betreiben eines Sportunternehmens, welches ein begleitendes, ergebnis- und zielorientiertes Sport- und Trainingsprogramm anbietet.

Zusätzlich zum rein sportlichen Aspekt bietet die Gesellschaft Weiterbildungen, Seminare, Workshops und Coaching zu den Themen Fitness, gesunde Ernährung und gesunder Geist an.

Ein weiteres Ziel der Gesellschaft besteht im An- und Verkauf von Sportmaterial und Nahrungsmittelergänzungsprodukten.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann ihren Gegenstand sowohl in Luxemburg als auch im Ausland verwirklichen, auf alle Arten und gemäß den Modalitäten, die ihr als geeignete erscheinen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern könnten.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euros (EUR 31.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nominalwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei einer Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Übertragung von Aktien, dies sowohl unentgeltlich als auch entgeltlich, unter den bestehenden Aktionären sowie an Nichtaktionäre unterliegt den nachfolgenden Bestimmungen:

Die Aktien können an einen bestehenden Aktionär oder an einen Nichtaktionär nur unter Einhaltung der untenstehenden Bedingungen übertragen werden, und dies sowohl bei einer Übertragung der Aktien unter Lebenden als auch bei einer Übertragung der Aktien im Todesfalle einer der bestehenden Aktionäre.

Im Falle der Übertragung an einen bestehenden Aktionär oder an einen Nichtaktionär, verfügen die verbleibenden Aktionäre über ein Vorkaufsrecht im Verhältnis der gehaltenen Beteiligung am Kapital der Gesellschaft. Der Verzicht eines oder mehrerer Aktionäre auf ihr Vorkaufsrecht, erhöht das Vorkaufsrecht der übrigen Aktionäre im Verhältnis ihrer Beteiligung am Kapital der Gesellschaft.

Der Aktionär, welcher einen Teil oder die Gesamtheit seiner Aktien übertragen möchte, ist dazu verpflichtet, den Verwaltungsrat der Gesellschaft, per Einschreibungsbrief, über diese Absicht zu informieren. Dieses Schreiben enthält die Anzahl und die Nummer der Aktien, die Gegenstand der Übertragung sind, sowie den/die Name(n), Vorname(n), Beruf(e) und Wohnort(e) der vorgeschlagenen Käufer, der vorgeschlagene Einheitsveräußerungspreis der Aktien, sowie die Zahlungsbedingungen und -Modalitäten des Veräußerungspreises.

Innerhalb von 8 (acht) Tagen nach Erhalt dieses Schreibens, übermittelt der Verwaltungsrat die Anfrage, per Einschreibungsbrief, den übrigen Aktionären.

Die verbleibenden Aktionäre haben ein Vorkaufsrecht betreffend die zum Verkauf stehenden Aktien, im Verhältnis der gehaltenen Beteiligung am Kapital der Gesellschaft. Der ganze oder teilweise Verzicht eines oder mehrerer Aktionäre auf ihr Vorkaufsrecht, erhöht das Vorkaufsrecht der übrigen Aktionäre im Verhältnis Ihrer Beteiligung am Kapital der Gesellschaft. In keinem Falle können die Aktien fraktioniert werden; wenn die Anzahl zum Verkauf stehender Aktien nicht exakt proportional zur Anzahl Aktien ist, für welche das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, werden die überschüssigen Aktien, in Ermangelung einer Einigung, durch das Los einem oder mehreren Aktionären, unter der Verantwortung des Verwaltungsrats, zugeteilt.

Der Aktionär welche sein Vorkaufsrecht ausüben möchte, informiert den Verwaltungsrat, per Einschreibebrief, innerhalb von 30 (dreißig) Tagen, ab Erhalt des Schreibens des Verwaltungsrat, welche ihn über die Verkaufsabsicht informiert. In Ermangelung einer Rückmeldung oder im Falle einer verspäteten Rückmeldung verfällt das Vorkaufsrecht des betroffenen Aktionärs. Für die Ausübung des erhöhten Verkaufsrechts, aufgrund des Verzichts eines oder mehrerer Aktionäre, ihr Recht auszuüben, verfügen die übrigen Aktionäre über eine weitere Frist von 30 (dreißig) Tagen, ab der Mitteilung des Verwaltungsrats an die übrigen Aktionäre, über den Verzicht eines oder mehrerer Aktionäre, um ihr Vorkaufsrecht auszuüben.

Die Aktionäre üben ihr Vorkaufsrecht aus und können die Aktien zu einem Preis erwerben, der in gegenseitigem Einverständnis zwischen dem verkaufswilligen Aktionär, beziehungsweise dessen Rechtsnachfolger, im Todesfalle, und dem/ den kaufwilligen Aktionäre(n), ermittelt wird. Dieser Preis kann in keinem Falle über dem Kaufpreis liegen, welcher, im Falle einer Übertragung unter Lebenden, ein fremder Dritter, welcher sich als Käufer anbietet, für diese Aktien zahlen würde.

In Ermangelung einer Einigung wird der Kaufpreis, durch einen in beiderseitigem Einverständnis, zwischen dem verkaufswilligen Aktionär, oder dessen Rechtsnachfolger und dem/ den kaufwilligen Aktionär(en) festgelegt und in Ermangelung einer Einigung durch einen einvernehmlich zu bestimmenden zugelassenen „Expert-comptable“. Falls sich die Parteien nicht einigen können, wird der Kaufpreis durch einen unabhängigen Experten, welcher durch das für die Gesellschaft zuständige Handelsgericht bestellt wird, festgelegt.

Der so bestimmte Experte erstellt einen Bericht über die Festlegung des Veräußerungspreises innerhalb eines Monats ab seiner Ernennung. Er hat Zugriff auf alle Bücher und Dokumente der Gesellschaft, welche er benötigt um seinen Auftrag zu erfüllen.

Wenn die zum Verkauf stehenden Aktien, teilweise oder gar nicht im Rahmen des Vorkaufsrechts und unter Einhaltung der vorstehend beschriebenen Bedingungen veräußert werden konnte, können diese Aktien an den Dritten veräußert werden, welcher dem Verwaltungsrat, im Anfang des Verfahrens, mitgeteilt wurde.

II. - Verwaltung - Überwachung

Art. 7. Insofern alle Aktien durch einen Aktionär gehalten werden, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der kein Aktionär sein muss. Er wird von dem alleinigen Aktionär für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf oder bis zur nächsten Generalversammlung welche feststellt, dass die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat. Der einzige Verwalter kann von dem alleinigen Aktionär jederzeit abberufen werden.

Wenn zwei oder mehrere Aktionäre alle Aktien besitzen, dann wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die eine Dauer von sechs (6) Jahren nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar oder können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl im Rahmen der nächsten Generalversammlung.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden, übernimmt ein anderes Verwaltungsratsmitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten darf.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 10. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 11. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und diese im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung, sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft, ganz oder teilweise an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied obliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung. Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen er selbst befugt ist.

Art. 13. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en) verpflichtet oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates betreffend die tägliche Geschäftsführung.

Wird die Gesellschaft von einem einzigen Verwaltungsratsmitglied verwaltet, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift des alleinigen Verwalters verpflichtet oder durch die Unterschrift jener Person, welche hierzu vom alleinigen Verwalter ermächtigt wurde.

Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 14. In sämtlichen Rechtssachen, wird die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Klägerin, oder als Beklagte, durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates, den Delegierten des Verwaltungsrates, oder den alleinigen Verwalter vertreten.

Art. 15. Der Verwaltungsrat ist, unter Berücksichtigung der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen, dazu ermächtigt Zwischendividenden zu zahlen.

Art. 16. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 17. Wenn alle Aktien durch einen einzigen Aktionär gehalten werden, hat dieser alle Befugnisse der Generalversammlung und fasst seine Beschlüsse schriftlich.

Im Falle einer Vielzahl von Aktionären, vertritt die Generalversammlung alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und insofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 18. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am vierten Freitag des Monats Mai um 17.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 19. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 20. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, auszusetzen, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 21. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Der einzige Verwalter oder Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, nach den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahreshauptversammlung, dem Kommissar zur Einsicht, vor.

Art. 22. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung ist aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Die Generalversammlung entscheidet über die Verwendung des Reingewinns.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne dabei das Kapital zu mindern.

V. - Auflösung - Liquidation

Art. 23. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie im Falle einer Satzungsänderung.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

VI. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 24. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2016 statt.

Kapitalzeichnung

Die eintausend (1.000) Aktien wurden durch die Aktionäre wie folgt gezeichnet:

- TrAxxion, vorbenannt

Vierhundertfünfundzwanzig Aktien 425 Aktien

- Gerd Bauer Training ManageMentality s.à r.l., vorbenannt,

Vierhundertfünfundzwanzig Aktien 425 Aktien

- Herr Luc ROMMES, vorbenannt,

ein hundred fünfzig Aktien 150 Aktien

Total: eintausend Aktien 1.000 Aktien

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie auf die späteren Änderungen erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Beschlüsse des Alleinigen Aktionärs

Die vorbenannten Aktionäre, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, haben im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft, umgehend folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Folgende Personen werden als Mitglieder des Verwaltungsrats bestimmt für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2021 endet:

- Herr Gerd BAUER, Kaufmann, geboren am 10. Mai 1957 in Offenbach am Main (Deutschland), wohnhaft in L-8325 Capellen, 46, rue de la Gare;

- Herr Sven MERTES, Ingenieur, geboren am 18. März 1974 in Duffel (Belgien), wohnhaft in D-54457 Wincheringen, 19, Heestertstraße;

- Herr Luc ROMMES, Angestellter, geboren am 19. Juli 1963 in Luxemburg, wohnhaft in L-8480 Eischen, 58, Cité Aischdall;

- Herr Mark NOTSCHAELE, Ingenieur, geboren am 17. März 1963 in Terneuzen (Niederlande), wohnhaft in L-8325 Capellen, 76, rue de la Gare.

Herr Mark NOTSCHAELE, vorgenannt, wird als bestehender Delegierte des Verwaltungsrates bestimmt für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2021 endet.

Zweiter Beschluss

Wurde als Kommissar bestimmt für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2017 endet:

- Herr Gerd HEINZIUS, Steuerberater, geboren am 12. Juni 1972 in St. Vith (Belgien) mit beruflicher Adresse in L-9753 Heinerscheid, Hauptstrooss 1.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Name, Vorname, Stand und Wohnort bekannt, haben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. NOTSCHAELE, G. BAUER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 04 mai 2015. Relation: DAC/2015/7216. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 05. Mai 2015.

Référence de publication: 2015066853/259.

(150077216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Galapagos S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 186.314.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Galapagos S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015064797/11.

(150074240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Georges Reuter Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

R.C.S. Luxembourg B 109.930.

L'an deux mille quinze, le trente avril.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- Monsieur Georges REUTER, architecte, époux de Madame Anny MEERTENS, né à Zurich (Suisse) le 19 octobre 1941, demeurant à L-1340 Luxembourg, 4 place Winston Churchill.

2.- La société à responsabilité limitée "Luc Weber Architecte S.à r.l.", ayant son siège social à L-8705 Useldange, 14, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151738, ici représentée par son associé et gérant unique ayant les pouvoirs d'engager ladite société par sa seule signature, savoir :

Monsieur Luc WEBER, architecte, né à Luxembourg, le 16 décembre 1969, époux de Madame Monique LINSTER, demeurant à L-8705 Useldange, 2, Spatzfeld;

3.- Monsieur Paul LUZIO, dessinateur en bâtiment, époux de Madame Jessica SANTOS, né à Santo Tirso (Portugal), le 3 juillet 1971, demeurant à L-7324 Mullendorf, 29 rue de Hunsdorf.

4.- Monsieur Tobiasz LEBKOWSKI, architecte, époux de Madame Monika LEBKOWSKA, né à Plock (Pologne), le 9 avril 1978, demeurant à L-5899 Syren, 3a, rue de Hassel.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés respectivement gérant de la société à responsabilité limitée "Georges Reuter Architectes S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1710 Luxembourg, 1 rue Paul Henkes, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 2 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1434 du 22 décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.930.

Ensuite les comparants agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés actuels préqualifiés constatent que suite à trois cessions de parts de la part de Monsieur Georges REUTER, préqualifié, cessions de parts datées du 30 avril 2015 et dont une copie de chacune restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, les parts sociales sont désormais détenues comme suit :

- 1.- Monsieur Georges REUTER, préqualifié, 25 parts sociales;
- 2.- La société "Luc Weber Architecte S.à r.l." préqualifiée, 200 parts sociales;
- 3.- Monsieur Paul LUZIO préqualifié, 125 parts sociales;
- 4.- Monsieur Tobiasz LEBKOWSKI, préqualifié, 150 parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate et accepte la démission de Monsieur Georges REUTER, préqualifié de ses fonctions de gérant avec effet à la date de ce jour.

Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'au jour de la démission.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante :

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Georges Reuter Architectes S.à r.l."

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes activités relevant de la profession d'architecte ainsi que toutes prestations consultatives, d'assistance, de contrôle, de coordination, d'expertise et d'études dans le domaine de l'architecture, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'exercice et aux disciplines de la profession d'architecte et aux disciplines spécialisées dans l'art de bâtir et dans l'urbanisme.

Ces activités pourront être réalisées tant pour elle-même que pour le compte de tiers. La société pourra faire seule ou en participation par elle-même avec des tiers, pour elle-même ou pour le compte de tiers, toutes opérations immobilières, civiles ou financières se rapportant directement ou indirectement au présent objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

La société pourra prendre des participations dans d'autres sociétés civiles ou commerciales ayant un objet identique, similaire ou connexe au sien.

Elle pourra s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ses parts aux co-associés au prorata des parts détenues par chacun, par lettre recommandée, pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard par son gérant.

La valeur de ces parts sera déterminée par un réviseur d'entreprises désigné par les parties. A défaut d'accord dans un délai de trois semaines à partir de la proposition faite par l'une des parties par lettre recommandée adressée à la société, un réviseur sera désigné à la requête de l'associé le plus diligent par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Cette décision liera les associés.

Le prix de cession des parts sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société.

Le réviseur d'entreprises soumettra son rapport motivé endéans un délai de six semaines après la date de sa nomination.

Si les associés restants concernés n'acceptent pas l'offre endéans les trois semaines après la date du dépôt du rapport d'expertise, l'associé sortant peut entrer en négociations avec des tiers en vue de la cession de ses parts.

En cas d'accord de l'associé sortant avec un tiers, il doit communiquer le résultat complet des négociations aux associés restants concernés par lettre recommandée adressée à la société.

Ces derniers auront alors le droit, endéans les trois semaines à dater de l'obtention des informations mentionnées ci-dessus, d'acquiescer les parts de l'associé sortant aux mêmes conditions que celles négociées avec celui-ci, sous réserve de ce qui est stipulé à l'alinéa suivant.

Les associés restants concernés ne peuvent s'opposer à une cession des parts détenues par l'associé sortant à ce tiers suivant la réglementation qui précède que s'il apparaît des circonstances de l'espèce que le tiers acquéreur sera incapable d'assurer l'exécution des obligations résultant pour lui des accords de coopération conclus entre les associés.

En cas de refus justifié de la part des associés restants dans le cadre des dispositions de l'alinéa précédent, la société procédera au rachat des parts de l'associé sortant au prix à fixer suivant les modalités ci-dessus prévues en cas de transfert de parts sociales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale qui doit nécessairement être associé.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- Cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- Le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 18. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures."

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme comme gérants de la société pour une durée illimitée les personnes suivantes :

- Monsieur Luc WEBER prénommé, en qualité de gérant technique;
- Monsieur Tobiasz LEBKOWSKI, prénommé, en qualité de gérant technique;
- Monsieur Paul LUZIO prénommé, en qualité de gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures des deux gérants techniques ou par la signature des deux gérants techniques conjointe à celle du gérant administratif.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: REUTER, WEBER, LUZIO, LEBKOWSKI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/05/2015. Relation: EAC/2015/9983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05/05/2015.

Référence de publication: 2015067050/151.

(150076859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.782.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.445.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064798/14.

(150074803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.959.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.192.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064799/14.

(150074801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

G&C Consult Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 196.458.

—
Procès-verbal pour l'ouverture d'une succursale

Ce présent procès-verbal remplace la première version déposée le 04.05.2015 et enregistrée sous le numéro L150075314

Je soussignée Ophélie WUYCIK, gérant de la société G&C CONSULT HOLDING LTD à Londres (Limited Company «société à responsabilité limitée» enregistrée au registre Companies House au N°: 9526462), souhaite créer la succursale de la société G&C CONSULT HOLDING LTD à 4 rue des Joncs, L-1818 Howald.

Cette succursale aura pour nom G&C CONSULT SARL

Cette succursale aura pour objet les prestations de développement commercial, de conseil en marketing et communication, de conseil économique, de coaching en stratégie de développement d'entreprise, mais aussi la création graphique et l'édition.

L'objet est également étendu à la formation et au recrutement dans le domaine du coaching, consulting et de la gestion de projet d'entreprise ainsi qu'à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 27/04/2015.

Le représentant de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg sera Monsieur Eric GOUDARD. Il a le pouvoir de signature individuelle et tous les pouvoirs au sein de la succursale et vis à vis des tiers.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Ophélie WUYCIK

Gérant

Référence de publication: 2015066330/26.

(150076173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.863.

—
Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064800/14.

(150074800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.946.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.447.

—
Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064801/14.

(150074799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Global Private Opportunities Partners II Offshore SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.481.

Excerpts of the limited partnership agreement (the “partnership agreement”) of Global Private Opportunities Partners II Offshore SCSP, executed on 20 april 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Global Private Opportunities Partners II Offshore Advisors, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s Purpose and Registered Office.

(i) Name

“Global Private Opportunities Partners II Offshore SCSp”, a special limited partnership (société en commandite spéciale) (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The Partnership is organized for the object and purpose of engaging in any lawful act or activity for which special limited partnerships may be formed under the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”), including the following: to hold, invest and reinvest in such short-term assets as selected by the General Partner in its sole discretion, and to issue, invest in, purchase, borrow, lend and sell, and/or to exercise all rights, powers, privileges and other incidents of ownership with respect to capital stock, preorganization certificates and subscriptions, warrants, partnership interests, equity interests in trusts and limited liability companies, convertible debt securities and other equity and equity-related securities and similar securities or instruments, notes, loans, debt securities and other evidences of indebtedness (whether secured or unsecured and including loans acquired with or without equity or equity-related securities), participation interests in respect thereof, and trust receipts, whether such securities are readily marketable or not and whether of a speculative nature or not, and in rights and options relating thereto.

(iii) Registered Office

47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner in accordance with the Partnership Agreement.

The General Partner shall manage the Partnership in accordance with the provisions of the 1915 Law, the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers as well as the provisions of the Partnership Agreement.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the General Partner.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 20 April 2015 and shall continue for a term of eight (8) years as from the date on which the limited partners (other than the original limited partner) are admitted to the Partnership by the General Partner, with the possibility to extend this period for up to two (2) successive one (1)-year periods at the discretion of the General Partner, provided that the term of the Partnership may be further extended in accordance with the provisions of the Partnership Agreement, unless the Partnership is sooner terminated in accordance with the provisions of the Partnership Agreement.

5. Fiscal year. The fiscal year of the Partnership shall start on 1 January and end on 31 December of the same year, except for the first fiscal year, which shall start on 20 April 2015 and shall end on 31 December 2015.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extraits du contrat social (le “contrat”) de Global Private Opportunities Partners II Offshore SCSp, Signé le 20 avril 2015

1. Associés solidaires. Global Private Opportunities Partners II Offshore Advisors, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d’immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (“Associé Commandité”).

2. Dénomination, objet social et siège social.

(i) Dénomination

“Global Private Opportunities Partners II Offshore SCSp”, une société en commandite spéciale (la “Société”).

(ii) Objet social

La Société est constituée avec l’objet et le but d’entreprendre tout acte ou toute activité légale pour lesquelles les sociétés en commandite spéciales sont constituées en vertu de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), et notamment ce qui suit: détenir, investir et réinvestir dans des actifs de courte maturité, tels que choisis par l’Associé Commandité, à sa seule discrétion, et émettre, investir, acheter, emprunter, louer et vendre, et/ou exercer tous droits, pouvoirs, privilèges et tous les autres attributs du droit de propriété concernant des capitaux sociaux, des certificats de pré-organisation et souscriptions, des garanties, des parts d’intérêts, des participations dans les trusts et dans des sociétés à responsabilité limitée, des titres de créance convertibles et d’autres titres de participation et titres apparentés aux titres de participations et des titres ou des instruments similaires, des notes, des prêts, des titres de créance et tout autres preuves de créance (avec ou sans sûreté, y compris des prêts acquis avec ou sans titres de participation ou titres apparentés aux titres de participation) et des participations y afférentes, des reçus fiduciaires, que ces titres soient négociables ou non ou qu’ils soient de nature spéculative ou non, et des droits et options y afférents.

(iii) Siège social

47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation des gérants et pouvoir de signature. La gestion de la Société incombe exclusivement à l’Associé Commandité conformément au Contrat.

L’Associé Commandité devra gérer la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915, la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d’investissement alternatifs ainsi que les dispositions du Contrat.

La Société est liée envers les tiers sur toute question par l’Associé Commandité.

4. Date de création de la Société et de son terme. La Société est créée le 20 avril 2015 et continuera d’exister pour une durée de huit (8) années à partir de la date à laquelle les associés commanditaires (autres que l’associé commanditaire initial) sont admis dans la Société par l’Associé Commandité, avec la possibilité de prolonger cette période jusqu’à deux (2) périodes successives d’un (1) an à la discrétion de l’Associé Commandité, à condition que la durée de vie de la Société puisse être de nouveau prolongée conformément aux dispositions du Contrat, à moins qu’il n’y soit mis fin de manière anticipée conformément aux dispositions du Contrat.

5. Exercice social. L’exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l’exception du premier exercice social qui débute le 20 avril 2015 et se termine le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2015066335/80.

(150075692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.173.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.448.

Il ressort d’une lettre de démission adressée à la Société que Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015064802/14.

(150074798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Generali Investments SICAV, Société d’Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 86.432.

Extrait du procès-verbal de l’assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 28 avril 2015

L’Assemblée a décidé:

- de nommer M. Pierre Bouchoms, résidant professionnellement au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg en tant qu’administrateur de la Société jusqu’à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017
- de ratifier la co-optation de M. Favalaro en tant qu’administrateur de la Société jusqu’à la prochaine l’Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017

- de renouveler le mandat de Ernst & Young, Société coopérative en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015064803/17.

(150073898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Misys Newco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.550,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.274.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 23 avril 2015

En date du 23 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015;

- de nommer Monsieur Elvin MONTES, né le 12 avril 1982 à Jiabong, Samar, Les Philippines, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Donald PARK, gérant de catégorie A
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de catégorie B
- Monsieur Elvin MONTES, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Misys Newco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015065005/23.

(150074113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Generali Multinational Pension Solutions SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 141.004.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 28 avril 2015

L'Assemblée a pris note de la démission de M. Michel Andignac en date du 20 mars 2015

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016

* M. Laszlo HRABOVSKI, Président

* M. Andrea MENCATTINI, Administrateur

- de ratifier la co-optation de M. Pierre Bouchoms, résidant professionnellement au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016

- de renouveler le mandat de Ernst & Young, Société coopérative en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015064804/21.

(150074403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Sea. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.945.

L'an deux mille quinze, le quinze avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Meindert Pleun Boxhoorn, demeurant à 22, Pinelopisstreet, 3101 Limassol, Chypre,

Ici représenté par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société SEA.LUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2863 du 28 novembre 2008.

- Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-2310 Luxembourg, 20, rue Pasteur de sorte que l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12126. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015067372/33.

(150077215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2015.

Erasmus Indicia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 178.786.

Par la présente, je soussigné Guy Lanners, démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur de la société Erasmus Indicia SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 178.786.

Guy Lanners.

Référence de publication: 2015064738/10.

(150074258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Erasmus Indicia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 178.786.

Par la présente, je soussigné Jean Nicolas Weber, démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur de la société Erasmus Indicia SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 178.786.

Jean Nicolas Weber.

Référence de publication: 2015064739/10.

(150074258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.